

**Zeitschrift:** Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 16 (1959)

**Heft:** [9]

**Rubrik:** Échos de Macolin

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

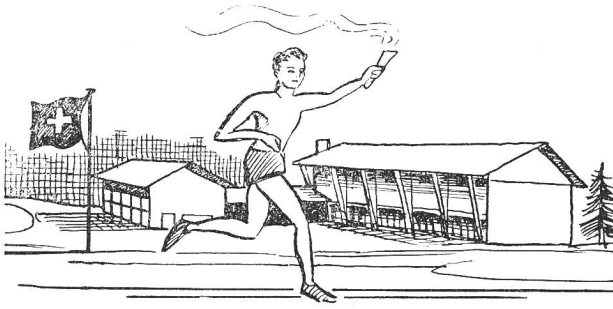
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## ÉCHOS DE MACOLIN

### Premier cours international pour jeunes médecins militaires

On sait que depuis 1950, les futurs médecins militaires de notre armée suivent, à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, un cours de 15 jours de médecine sportive. Cette innovation, due à l'initiative de Monsieur le Col. brigadier Meuli, médecin en chef de notre armée, a, entre autres avantages de faciliter le recrutement de médecins sportifs civils auxquels peut être confié le contrôle médico-sportif des membres des associations de gymnastique et de sport.

Conscients de l'importance de la pratique rationnelle du sport et de la nécessité impérieuse du mouvement à notre époque de motorisation et de loi du moindre effort, les responsables de notre Service de santé ont pris l'initiative d'organiser un cours international destiné au perfectionnement de jeunes médecins militaires. Ce cours s'est déroulé à l'Ecole fédérale de gymnastique et de Sport de Macolin. Il a réuni quelque 80 participants provenant de 21 nations.

Outre un programme sportif très varié, les participants eurent le privilège d'entendre d'éminents conférenciers dont en particulier M. le Lieutenant-général médecin G. Nikolis (Yougoslavie) et du Général médecin J. Voncken (Belgique) respectivement président et secrétaire du Comité international de médecine et de pharmacie militaire, qui parlèrent, le premier, du « Médecin militaire en temps de guerre » et le second de « Neutralité de la médecine ». Le Dr P. Dorolle, directeur général adjoint de l'OMS, parla du « Rôle de l'organisation mondiale de la santé dans le monde » tandis que le médecin général inspecteur Pesme, directeur de l'Ecole d'application du Service de santé militaire au Val-de-Grâce, Paris, entretint l'auditoire du « Recrutement et de la formation des médecins militaires ». Le Prof. Dr H. Krayenbühl, directeur de la clinique chirurgicale et neurologique de l'Hôpital cantonal de Zurich prit pour thème « Die akuten Schädel-Hirn-Verletzungen ». Un médecin de guerre, le Col. Bodgan Wroblewski, directeur de la clinique traumatologique de l'Académie médico militaire de Lodz (Pologne) parla du « Traitement standard des fractures des os par les projectiles de guerre ».

Monsieur Jean Wilhelm, conseiller juridique au CICR, révéla les secrets des « Conventions de Genève », tandis que le Dr Eric Fischer exposa le « Rôle de la Croix-Rouge dans le monde ».

Il appartient au Dr Bruce-Chewatt de l'OMS, de parler de « L'éradication du paludisme » et au Médecin colonel Genaud, conseiller technique du Service national de la protection civile, Paris, de « L'homme et les radiations ».

Le dimanche 13 septembre tout le cours participa à une excursion organisée au Jungfrauoch tandis que le mercredi 16 septembre, journée officielle, le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral Paul Chaudet, accompagné du chef de l'instruction de l'armée, le Col. commandant de corps Frick nous firent le grand honneur d'une visite. Monsieur Chau-

det fit une vibrante allocution relevant l'importance du médecin, tant dans la vie civile que dans la vie militaire, tandis que son premier collaborateur, M. R. Frick parla de la « Collaboration du médecin militaire à l'instruction et à l'éducation des troupes ».

C'est à Monsieur Arnold Kaech, ancien directeur de l'E. F. G. S., actuellement directeur de l'Administration militaire fédérale à Berne, que revint l'honneur de clôturer la série des conférences sur un thème qui lui est particulièrement cher et dont « Jeunesse Forte — Peuple Libre » a le plaisir de vous présenter aujourd'hui, la première partie, dans son article de fond.

Notons encore que de nombreuses visites dans tout le pays, notamment à Berne, Genève et Bâle ainsi que la participation à une démonstration de tir de l'Ecole de recrue d'infanterie 204 et de l'Ecole de recrue sanitaire 239, dans les environs de Liestal complétèrent le programme de travail de ce cours éminemment intéressant et enrichissant. F. P.

### Création d'une section de recherches à l'E. F. G. S.

Se basant sur l'Ordonnance du Département militaire fédéral du 20 janvier 1948 relative à l'organisation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et sur une récente décision du D. M. F. du 4 septembre 1959, une nouvelle section a été créée à l'E. F. G. S. ayant pour but l'étude approfondie de tous les problèmes ayant trait à l'éducation physique et à l'entraînement sportif. Cette section intitulée « Section de recherches de l'E. F. G. S. » entre immédiatement en activité.

Elle est constituée des personnalités suivantes :

MM. Prof. Dr médecin Schönholzer, Berne  
Prof. Dr Etienne Grandjean, Ecole polytechnique fédérale, Zurich

Dr phil. K. Wolf, chef de l'instruction de l'E. F. G. S.

Dr phil. O. Mysangyi, entraîneur fédéral de l'AFAL.

Dr phil. R. Albonico, maître de sport

Marcel Meier, chef du Service de presse et publication E. F. G. S.

La nouvelle section s'occupera notamment de : Biologie et de médecine sportive ; problèmes techniques ; pédagogie sportive ; construction d'agrs et installations ; psychologie ; sociologie ; histoire, etc.

En dépit des efforts faits par la direction de l'E. F. G. S. auprès des autorités cantonales romandes, il n'a pas été possible de s'assurer la collaboration d'une personnalité romande en possession du diplôme fédéral de maître de gymnastique et de sport ayant fait des études complètes de biologie. Cela est très regrettable car la Suisse romande se trouve ainsi privée d'une intéressante possibilité de faire sentir son influence dans le domaine de l'éducation sportive. Nous voulons, toutefois, espérer que certains de nos spécialistes soient associés, occasionnellement, aux travaux de la nouvelle section et qu'ainsi une salubre coordination soit assurée pour l'ensemble du pays. F. P.

### Les nouvelles prescriptions concernant l'enseignement post scolaire de la gymnastique et des sports

En date du 1er octobre 1959 les nouvelles prescriptions réglant l'enseignement post scolaire de la gymnastique et des sports entreront en vigueur. Elles remplacent celles du 12 janvier 1952.

Pour assurer un passage sans heurt des anciennes aux nouvelles prescriptions, les cours et entraînements de base commencés avant le 1er octobre et achevés après cette date, ainsi que les examens de base, les cours et examens à option organisés en octobre et novembre 1959, seront régis par les anciennes prescriptions.

Nous reviendrons plus en détails, dans le prochain numéro sur les principales innovations.